

Ab33-2023

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Concernant tout arbre désigné dans le plan de classement ainsi que les alignements et allées d'arbres, les cordons boisés, les boqueteaux, les haies vives indigènes, les arbres fruitiers y compris les noyers, les compensations de plantations protégées abattues selon article 2 du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré du 27.06.2023.

Demande:

- ☒ Abattage ☐ Élagage ☐ Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant:

- ☒ risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;
☐ entrave avérée à l'exploitation agricole;
☐ impératifs de construction ou d'aménagement.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 13.10.2023 au 01.11.2023

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: M. Bruno Baumgartner
Adresse: Chemin du Lac 21, 1422 Grandson
Parcelle n°: 217
Essence: un érable
Diamètre à 1 m du sol: 40 cm
Motif de la requête: arbre mort

Date: Grandson le 22.08.23 Signature: Ph. Pizzera
079 321 3580

BOBST
paysage & jardin

PLANTATION COMPENSATOIRE

Proposition du requérant:
Compensation validée par le service ☐ oui ☐ non
Autre proposition:

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

DU SERVICE

Conformément à l'article 5 du règlement communal sur la protection du patrimoine arboré, l'abattage sera compensé par une arborisation compensatoire composée d'un arbre d'essence indigène adaptée à la station.

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

- ☐ bon ☐ moyen ☒ mauvais ☐ investigation nécessaire

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).

ADMINISTRATION COMMUNALE

Rue Basse 57 • case postale 23 • 1422 Grandson • Tél. 024 447 41 00 • www.grandson.ch



Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude de ce plan.

null 1/1

null mardi 10 octobre 2023 16:45

